



TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Aspects opérationnels du Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)

1. Lors de la 285^e session (novembre 2002) du Conseil d'administration, la Commission de la coopération technique a été informée des travaux de la douzième réunion du Comité directeur international de l'IPEC, tenue le 11 novembre 2002, et est convenue qu'un rapport écrit sur les aspects opérationnels de l'IPEC lui serait soumis lors de la session de mars 2003, comme les années précédentes.
2. Ce rapport sur les aspects opérationnels du Programme international pour l'abolition du travail des enfants est constitué des annexes suivantes:
 - Annexe I. Mise à jour du rapport d'activité de l'IPEC «L'action de l'IPEC contre le travail des enfants: Faits marquants 2002».
 - Annexe II. Allocution de M. K. Tapiola, Directeur exécutif, devant la Commission de la coopération technique, le 11 novembre 2002.
 - Annexe III. Résumé des travaux: douzième réunion du Comité directeur international de l'IPEC, tenue le 11 novembre 2002.

Genève, le 4 février 2003.

Document soumis pour information.

Annexe I

Action de l'IPEC contre le travail des enfants: Faits marquants 2002

Cette partie du document devant rendre compte des résultats les plus récents, l'annexe I sera présentée ultérieurement comme une publication distincte.

Annexe II

Allocution de M. K. Tapiola, Directeur exécutif, devant la Commission de la coopération technique, le 11 novembre 2002

L'année 2002 a été marquée par le dixième anniversaire de l'IPEC. Ce programme a débuté en 1992, sur une petite échelle, avec un seul donateur, l'Allemagne, et six pays participants. Ces chiffres ont considérablement augmenté, et on en est aujourd'hui à 28 donateurs et 82 pays participants. L'action de l'IPEC a joué un rôle important dans l'élaboration du Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

S'agissant des résultats provisoires obtenus par l'IPEC en 2002, les dépenses totales devraient dépasser les objectifs fixés, et seront probablement supérieures à 40 millions de dollars des Etats-Unis. En 2002, 19 nouvelles ratifications ont été enregistrées pour la convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999, et trois ratifications pour la convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973. Si 132 ratifications ont déjà été enregistrées pour la convention n° 182, et 119 pour la convention n° 138, les objectifs fixés pour cette période biennale pourraient ne pas être totalement atteints. Le taux de ratification semble se ralentir quelque peu, mais il est important de noter que cela était prévisible dans la mesure où les autres ratifications qui restent à venir exigeront probablement une action plus forte du Bureau.

S'agissant des programmes assortis d'un calendrier, on est en train de préparer dix autres pays à lancer ce type de programmes. Actuellement, 32 études sur le travail des enfants sont en cours. Près de 500 000 enfants ont bénéficié directement des activités de l'IPEC, sans parler des bénéficiaires indirects, beaucoup plus nombreux.

Le rôle de l'IPEC est en train de changer, et il s'occupe moins de réaliser directement des activités que de les faciliter et de donner des avis aux pays qui s'efforcent de mettre au point des mesures et des programmes concrets pour éliminer véritablement le travail des enfants.

Au cours des discussions qui ont eu lieu au sein du comité directeur, certains se sont dits préoccupés par le grand nombre d'enfants, estimé à 171 millions, qui font des travaux dangereux. Il est à la fois nécessaire et extrêmement difficile de lutter contre l'ampleur de ce phénomène. Certains se sont également inquiétés de la diminution du taux de ratification des conventions n°s 138 et 182. Certains membres ont demandé par ailleurs que l'accent soit mis davantage sur l'application des conventions, maintenant que des niveaux élevés de ratification ont été obtenus. La coopération entre l'IPEC et d'autres départements du Bureau comme SAFEWORK et la coopération interinstitutions ont suscité de nombreuses observations. Les groupes de travailleurs et d'employeurs, en particulier, ont insisté sur la nécessité que la coopération avec les organisations de travailleurs et d'employeurs soit renforcée, afin de mettre leur expérience à profit, ainsi qu'avec ACT/EMP et ACTRAV. Si tous les membres se sont félicités de la qualité du rapport intitulé *L'action de l'IPEC contre le travail des enfants: Faits marquants en 2002*, certains auraient toutefois aimé avoir des précisions sur les problèmes et les contraintes auxquels l'IPEC est confronté. Ils ont demandé que le taux d'exécution des activités de l'IPEC soit augmenté. Certains membres ont dit soutenir les efforts de décentralisation et d'intégration de l'IPEC dans les programmes extérieurs. Le Bureau est encouragé à entreprendre une évaluation mondiale des activités de l'IPEC, évaluation qui sera lancée en 2003. Il a été demandé que des mesures soient prises dans le domaine du VIH/SIDA et du travail des enfants, que de nouvelles formes d'assistance technique soient explorées, et que la référence au travail des enfants dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté soit encouragée.

Pour ce qui est du rapport de l'année prochaine, la question de l'éducation et du travail des enfants et celle de l'analyse coûts/bénéfices de l'élimination du travail des enfants pourraient figurer parmi les thèmes principaux. Il serait bon de consacrer toute une journée à la discussion de ces thèmes, mais il reste encore à déterminer si cela est faisable.

Pendant ces dix années, l'IPEC a réussi à faire mettre la lutte contre le travail des enfants en bonne place dans l'agenda international du développement, et ce grâce à des services de conseil, des travaux de recherche, des activités normatives et des projets. Il a toutefois été décidé de ne pas organiser de grandes cérémonies pour cette date, le 12 juin ayant été désigné Journée mondiale de

lutte contre le travail des enfants, avec un débat sur le Rapport global intitulé *Un avenir sans travail des enfants* à la Conférence internationale du Travail. Une conférence spéciale aura lieu le 21 novembre 2002 pour marquer l'anniversaire de l'IPEC.

L'IPEC est un programme de protection des droits dans l'économie informelle qui met fortement l'accent sur la lutte contre la pauvreté. S'agissant des questions posées par les travailleurs et les employeurs à propos de la déclaration faite par les travailleurs pendant le débat sur le rapport global à la Conférence internationale du Travail le 12 juin 2002, le Bureau s'est efforcé de donner suite à cette déclaration. Si ce suivi ne paraît pas suffisant, le Bureau est prêt à faire davantage. La coopération avec ACT/EMP et ACTRAV est importante actuellement, et des progrès sont réalisés constamment. L'expression «tripartisme élargi» renvoie aux réseaux tripartites élargis et non aux structures tripartites élargies. Cela renvoie explicitement au renforcement des réseaux élargis de conseil et de lutte contre le travail des enfants qui s'appuient sur les expériences des mandants travailleurs et employeurs, et qui apportent une aide pour leur renforcement. Personne au sein du Bureau ne doute de la nécessité d'œuvrer sur une base tripartite. Il y a plusieurs niveaux d'action. C'est ainsi que les relations bipartites entre représentants des employeurs et représentants des travailleurs renforcent les systèmes tripartites. De même, il existe dans plusieurs pays des systèmes qui permettent à des organismes économiques et sociaux d'inclure des représentants autres que les partenaires sociaux traditionnels. Toutefois, le fait de traiter avec d'autres organisations ne peut en aucun cas nuire aux structures tripartites de prise de décisions et au rôle que les organisations d'employeurs et de travailleurs jouent dans le cadre de l'OIT et de ses activités.

Il faut absolument assurer un suivi systématique pour l'application de la convention n° 182. Cela fait partie intégrante du plan d'action décrit dans le document GB.285/TC/5. Cela vaut aussi pour la coopération entre l'IPEC et ACT/EMP et ACTRAV. Pour répondre à l'observation formulée par le représentant gouvernemental de l'Allemagne, il convient de préciser que cinq postes ont été créés dans les équipes multidisciplinaires, et qu'ils seront bientôt pourvus. L'IPEC a bénéficié par ailleurs d'autres crédits du budget ordinaire.

Annexe III

Résumé des travaux de la douzième réunion du Comité directeur international de l'IPEC tenue le 11 novembre 2002

1. La douzième réunion du Comité directeur international de l'IPEC s'est tenue au Bureau international du Travail à Genève le 11 novembre 2002 à 10 heures.
2. La réunion a été ouverte par M. Kari Tapiola, Directeur exécutif, Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail, qui a souhaité la bienvenue aux participants.
3. *M. Tapiola* a commencé par remercier M. Gek-Boo Ng pour la contribution qu'il a faite en tant que directeur des opérations de l'IPEC et le pour rôle clé qu'il a joué dans l'avancement de ce programme. Il a également profité de cette occasion pour présenter le nouveau directeur des opérations de l'IPEC, M. Guy Thijs. Il a fait remarquer, par ailleurs, que c'était le dixième anniversaire de l'IPEC et que de nombreux changements s'étaient produits depuis les débuts de ce programme, lorsqu'il n'y avait qu'un seul donateur, tandis qu'aujourd'hui plus de 100 pays font partie de ce programme clé de l'OIT. Ce sont en tout 82 pays qui collaborent activement avec l'IPEC en cette année 2002, et 27 donateurs qui apportent les ressources financières si nécessaires à cette entreprise. M. Tapiola les a tous remerciés de faire confiance à l'OIT, et à l'équipe de l'IPEC, pour aider à lutter contre ce fléau qu'est le travail des enfants du mieux qu'elles peuvent. Il a invité les membres à passer en revue quelques-unes des initiatives créatrices qui ont été prises par les partenaires de l'IPEC dans toutes les régions du monde, et dont certaines peuvent être vues à l'exposition organisée à l'entrée de la salle de réunion.
4. Plusieurs événements majeurs ayant trait à la lutte contre le travail des enfants se sont produits au cours de l'année dernière. Le plus important a été la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants de mai 2002. La Conférence internationale du Travail a discuté du travail des enfants le 12 juin 2002, célébrant en même temps la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants. La Conférence a eu une discussion approfondie sur le rapport global sur le travail des enfants intitulé «Un avenir sans travail des enfants», et a donné des orientations pour l'avenir. M. Tapiola a informé les participants que les conventions n^{os} 138 et 182 avaient obtenu 119 et 132 ratifications, respectivement, et il a formulé l'espoir que certains des 56 et 43 Etats restants allaient bientôt ratifier ces conventions, et qu'elles seraient ratifiées dans un proche avenir pratiquement par tous les Etats Membres.
5. *M. Tapiola* a clos son introduction en déclarant que, cette année, l'IPEC célébrait son dixième anniversaire. Etant donné qu'en juin 2002 il y avait déjà eu la journée mondiale, il a été décidé de ne pas marquer le dixième anniversaire par de grandes festivités. M. Tapiola a toutefois informé les participants de la tenue, le 21 novembre 2002, d'une conférence publique organisée conjointement par l'Institut international d'études sociales et l'IPEC, et donnée par M. Jean-Robert Cadet, qui a souffert pendant 14 ans de l'esclavage dans son enfance avant d'échapper à son terrible sort.
6. L'ordre du jour de la 12^e réunion du Comité directeur international de l'IPEC a été approuvé sans modification.
7. Le résumé des travaux de la onzième réunion du Comité directeur international de l'IPEC (tenue le lundi 5 novembre 2001), a été approuvé sans modification. M. Frans Röselaers, directeur du Programme focal sur le travail des enfants, a présenté un exposé au nom de l'IPEC et a commencé par dire, à propos des résultats obtenus en 2002, que l'IPEC atteindra à nouveau les cibles qu'il s'est fixées en termes de réalisations, et qu'il pourrait même les dépasser. M. Röselaers a également remercié M. Gek-Boo Ng, qui a terminé la tâche qui lui avait été confiée au poste de directeur des opérations de l'IPEC et qui a rejoint son poste de directeur des ressources humaines, pour l'importante contribution qu'il a faite à un moment crucial de l'histoire de l'IPEC. En particulier, c'est sous la direction de M. Ng à la tête du service des opérations de l'IPEC que l'effort d'amélioration du taux d'exécution du programme a été fait. M. Röselaers a présenté M. Guy Thijs, lui souhaitant plein succès dans ses travaux en tant que directeur des opérations de l'IPEC et assurant le comité qu'il bénéficierait de tout l'appui dont il aurait besoin dans sa nouvelle et difficile tâche.

8. *M. Röselaers* a résumé les résultats obtenus par l'IPEC en 2002, compte tenu des objectifs et des cibles fixés dans le programme et budget pour 2002-03. Depuis le début de 2002, il y a eu 19 nouvelles ratifications de la convention n° 182 (soit 132 ratifications en tout, ou les trois quarts de tous les Etats Membres), mais seulement trois pays ont ratifié la convention n° 138 depuis le début de 2002 (soit 119 ratifications en tout). Le montant correspondant à l'exécution progresse encore et dépassera les 42 millions de dollars. Cela représente un progrès spectaculaire pour ces trois dernières années, où il est passé de 11 millions de dollars en 1999 à un chiffre estimé à plus de 40 millions de dollars en 2002, soit un quadruplement des dépenses en trois ans. Il y a encore dix autres pays qui se préparent sérieusement à lancer un programme assorti d'un calendrier pour combattre le travail des enfants. On compte 32 études nationales sur le travail des enfants se trouvant à différents stades d'exécution, et 38 études qualitatives, la plupart sur les pires formes de travail des enfants, qui ont été menées à bien avec une méthode d'évaluation rapide. L'IPEC espérait atteindre 500 000 bénéficiaires directs en tout, et calcule, avec une nouvelle méthode de décompte, le nombre, plus grand, d'enfants qui bénéficient indirectement des programmes de l'IPEC. *M. Röselaers* a également fait savoir que des progrès avaient été réalisés au cours de la dernière année aussi bien en termes de contenu qu'en termes de qualité. Il y a eu notamment un renforcement de la méthode basée sur les programmes assortis d'un calendrier et des progrès en ce qui concerne les méthodes de collecte de données. La stratégie future de l'IPEC consistera davantage à faciliter le travail de tous en aidant de nombreux pays à renforcer leur législation, leur cadre juridique et l'application de la loi par le biais des services d'inspection du travail. L'IPEC a travaillé dur pour améliorer les systèmes de surveillance du travail des enfants; un effort considérable est fait actuellement pour identifier et traiter les travaux faits par des enfants qui comportent des risques, en utilisant les compétences de tous les réseaux et institutions spécialisés. *M. Röselaers* a mis l'accent sur certains aspects importants de la gestion qui ont été réalisés, y compris une intensification du contrôle et de l'évaluation des programmes; une amélioration plus poussée de la gestion du personnel et des finances, des procédures d'achats et de passation de marchés, et de la décentralisation et la restructuration des opérations. En 2002, des séminaires de formation systématique du personnel ont été organisés sur tous ces sujets dans toutes les régions, à l'exception de l'Europe. De nouvelles mesures ont été prises pour renforcer les partenariats avec des organisations d'employeurs et de travailleurs, comme le montre l'accord conclu avec l'industrie mondiale du cacao et du chocolat pour lutter contre le travail des enfants dans certains pays d'Afrique occidentale. Il y a un autre domaine qui requiert l'attention de l'IPEC: le problème du VIH/SIDA et ses effets sur le travail des enfants, qui touche plus particulièrement l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe. L'IPEC a continué à faire des efforts pendant toute l'année en ce qui concerne les questions d'égalité entre les sexes en élaborant un plan afin d'intégrer cette question dans toutes les activités et tous les programmes de l'IPEC, en publiant un guide des bonnes pratiques et en formant le personnel et des partenaires sur cette question.
9. *M. Röselaers* a mentionné quelques-unes des activités mondiales de conseil entreprises par l'IPEC en 2002, et plus particulièrement la publication du rapport global intitulé «Un avenir sans travail des enfants» et le débat de la Conférence sur ce sujet, ainsi que la célébration de la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants. Le débat et la célébration ont eu lieu tous les deux le 12 juin 2002, et ont attiré l'attention des médias. Ils ont également abouti à un plan d'action pour l'abolition du travail des enfants qui sera examiné et, on l'espère, adopté par la Commission de la coopération technique au cours de la présente session du Conseil d'administration du BIT. Il y a eu deux campagnes mondiales de sensibilisation qui ont attiré tout particulièrement l'attention du grand public, et surtout les enfants et les jeunes. Si des ressources peuvent être mobilisées, ces campagnes baptisées «Carton rouge au travail des enfants» (pour reprendre une expression usitée dans le monde du sport) et «la Défense des droits des enfants par l'éducation, les arts et les médias» (SCREAM) seront poursuivies vigoureusement pendant les années à venir. En outre, on s'efforce d'obtenir le soutien de certaines personnalités dans différents milieux. Ces activités seront menées en étroite coordination avec le Département de la communication du BIT. *M. Röselaers* a fait savoir que l'OIT était en train d'accroître le soutien fourni à l'IPEC au moyen du budget ordinaire, surtout dans les régions, et pourra certainement accroître encore l'aide fournie par le budget ordinaire au cours des années à venir. Il a terminé en expliquant que l'IPEC avait commencé à se détourner de l'exécution directe des programmes extérieurs pour jouer de plus en plus un rôle de facilitateur et de conseil auprès des gouvernements et d'autres partenaires. Il s'efforce par ailleurs d'intégrer de plus en plus la lutte contre le travail des enfants dans les programmes nationaux et mondiaux de développement. Ces dix dernières années, tout en insistant constamment sur l'exécution, la qualité et la responsabilité, l'IPEC s'est tourné vers des activités qui permettront de réduire de manière sensible

et durable le travail des enfants dans le monde et d'éliminer le plus possible les pires formes de travail des enfants.

10. Durant la discussion sur le rapport intitulé «L'action de l'IPEC contre le travail des enfants: Faits marquants 2002» et sur le rapport du Directeur du Programme focal sur le travail des enfants, diverses questions abordées plus bas ont été mises en relief.
11. Le *porte-parole des membres employeurs* a félicité l'IPEC pour son rapport informatif. Il a également félicité l'IPEC à l'occasion de son dixième anniversaire et remercié M. Gek-Boo Ng, en particulier pour sa contribution, et souhaité la bienvenue à son successeur, M. Thijs. Les chiffres du rapport global restent très préoccupants; en particulier, le fait que 170 millions d'enfants sur 246 travaillent dans des conditions dangereuses laisse entrevoir la tâche monumentale qui attend les Etats Membres de l'OIT, les travailleurs, les employeurs et les ONG. L'orateur s'est dit déçu par la baisse du taux de ratification et a toujours pour objectif une ratification universelle. Le passage des activités de promotion aux activités de programmation en ce qui concerne la convention n° 182, de même que le passage de l'action directe à une approche fondée sur la réforme des politiques, le renforcement des capacités et des institutions vont dans la bonne direction. Néanmoins, il faudrait que l'IPEC s'assure que son expérience de l'action directe ne soit pas perdue. Le partage des coûts pour certains projets exécutés à l'échelon local avec des organismes publics et privés mérite d'être exploré, et la diversification du financement pour les programmes assortis de délais est particulièrement importante. Le porte-parole s'est dit satisfait des travaux réalisés par l'IPEC et appuie son initiative visant à gagner de l'ampleur et à mettre au point son unité en charge de l'évaluation des projets et du développement de la base de données (DED). Il a pris note du développement du Cadre stratégique pour mesurer l'impact des programmes, apprécié le soutien du département américain du Travail à cette occasion, et formulé l'espoir que les acquis de l'IPEC pourront être largement partagés avec le reste de l'OIT. L'IPEC doit suivre de près ses programmes assortis de délais mis en œuvre à titre expérimental et rassembler des informations sur les enseignements tirés afin que les autres pays puissent apprendre. La décentralisation est positive et les travaux sur les initiatives sectorielles telles que le cacao méritent d'être salués. En particulier, le porte-parole a demandé à être tenu au courant de l'évolution de l'initiative sur le cacao et souhaiterait qu'ACT/EMP et que l'OIE y participent. Il est d'accord que le travail des enfants devrait être intégré dans les activités de développement national, et les mandants tripartites devraient participer au processus des DSRP. Des partenariats avec les organisations de travailleurs et d'employeurs pourraient être utiles à cet égard. Le porte-parole a fait remarquer que le rapport en cours ne faisait pas réellement référence aux problèmes. Il a pris note du nombre des initiatives de l'IPEC mises en œuvre avec les employeurs dans le rapport et a également remercié la Norvège pour le financement du projet sur le travail des enfants d'ACT/EMP. Enfin, il a remercié l'ensemble des donateurs pour leur immense soutien et, en particulier, les donateurs et les responsables du programme IPEC qui ont accordé leur attention aux besoins des partenaires sociaux.
12. Le *porte-parole des membres travailleurs* a fait remarquer que le programme IPEC a démarré tout petit mais que dix ans se sont déjà écoulés depuis lors. Il a estimé que, du fait d'un développement de ses activités, les ressources humaines devaient augmenter en proportion. Le rapport est excellent tant en ce qui concerne la quantité que la qualité des informations, et les points forts thématiques, en particulier, sont très bien décrits. Il a proposé que le prochain rapport, en plus des informations sur la coopération avec les travailleurs et les employeurs, porte aussi sur le travail des enfants et l'éducation de base pour tous les enfants et sur les coûts économiques de l'élimination du travail des enfants. Le rapport utilise l'expression «secteur informel», qui devrait être remplacée par «économie informelle». Le porte-parole a convenu que, s'il était urgent d'éliminer les pires formes de travail des enfants, il ne fallait pas non plus oublier les autres enfants au travail. L'objectif de l'IPEC est d'éliminer progressivement toutes les formes de travail des enfants. Il s'est également dit préoccupé par la nouvelle méthode pour mesurer les bénéficiaires de l'OIT; le chiffre cible pour l'IPEC doit toujours représenter celui des enfants libérés du travail. Pour ce qui est de la ratification, les Etats Membres doivent consentir plus d'efforts pour peser de tout leur poids et abattre les obstacles qui barrent la route à la ratification. L'assistance technique doit également aller de pair avec la ratification. Toute mesure réaliste et intégrée visant à éliminer le travail des enfants doit notamment porter sur l'éducation de base. Une fois les enfants libérés des pires formes du travail des enfants, il faut insister sur la réadaptation et la réintégration dans la société. L'éducation constitue une réponse et l'IPEC doit continuer à soutenir les organisations d'enseignants. Le porte-parole a accordé son soutien aux travaux sur le DSRP, aux efforts visant à accroître le taux d'exécution à l'approche intégrée sous-régionale de l'IPEC et à la stratégie sous-tendant les programmes assortis de délais. Les projets spécifiques aux pays demeurent importants, et un suivi

des projets accomplis serait utile. La Corée a été accueillie en tant que nouveau donateur, mais il espère néanmoins que les anciens donateurs continueront à apporter leur contribution. L'orateur a demandé que le rapport comprenne, dans une annexe, une liste indiquant quelles sont les ONG qui collaborent avec l'IPEC et quel est le montant perçu par chacune d'elles par l'IPEC pour mettre en œuvre les projets. Enfin, le porte-parole souhaite vivement que l'IPEC continue à développer sa coopération avec les syndicats, et ACTRAV est en train de mettre au point des directives sur la manière de traiter avec eux à l'intention du personnel de l'IPEC.

13. Le *représentant gouvernemental du Kenya* a félicité l'IPEC pour son rapport qu'il juge excellent et informatif et qui permet à chacun de voir l'impact de l'IPEC: à titre d'exemple, le nombre de ratifications, l'initiative sur les programmes assortis de délais et une augmentation des contributions financières des donateurs. Il s'est déclaré néanmoins préoccupé par le fait qu'une partie substantielle du budget continue à dépendre des ressources extrabudgétaires. Le Kenya apprécie hautement l'assistance dont il a bénéficié. Plusieurs réalisations importantes sont là pour démontrer la volonté du Kenya d'éradiquer le travail des enfants, par exemple les 67 programmes d'action exécutés par 33 organismes et la reconduite du protocole d'accord en 2001 (pour cinq ans). Plusieurs mesures ont déjà été adoptées pour l'élaboration de politiques et de cadres législatifs; on peut citer notamment l'inclusion des questions relatives au travail des enfants dans les DSRP et la création d'une loi sur l'enfant et d'une équipe spéciale sur le travail des enfants dans le pays. Le Kenya souhaiterait participer à un programme assorti d'un délai. La révision de la Constitution suit son cours et le travail des enfants pourrait être inclus dans le processus. Une division du travail des enfants a également été créée au sein du ministère du Travail. Le Kenya a le très grand plaisir de participer au projet visant à lutter contre les travaux dangereux des enfants dans l'agriculture commerciale lancé en mars 2002. Jusqu'ici, les enquêtes initiales ont été réalisées et la mise en œuvre passera par divers programmes d'action déjà conçus pour démarrer en novembre 2002.
14. Le *représentant gouvernemental de la Suisse* s'est félicité de la qualité du rapport, en particulier pour les exemples concrets fournis et les parties thématiques. Les liens entre l'économie et le travail des enfants pourraient faire partie du prochain rapport, comme demandé par le représentant des travailleurs. Le rapport de l'OCDE, encore à l'état de projet, pourrait être utile à cet égard. La Suisse se félicite de l'augmentation significative du taux de ratification et de la part consacrée aux rapports entre le travail des enfants et le VIH/SIDA, et notamment du fait que les écarts commencent à s'atténuer. Un domaine qui mérite plus d'efforts est celui de l'acquisition des données sur les enfants employés à des travaux illicites. La Suisse a noté avec satisfaction le lien entre le travail des enfants et l'Agenda pour le travail décent et l'intégration des questions relatives au travail des enfants dans le processus des DSRP. Le représentant a le plaisir d'annoncer de nouveaux engagements consentis par la Suisse avec, en particulier, 2 millions de dollars destinés au Pakistan sur une période de trois ans.
15. Le *représentant gouvernemental de la Turquie* a fait observer que la Turquie a été parmi les premiers pays à participer à l'IPEC et a remercié l'Allemagne, le Directeur général, M. Tapiola et l'IPEC pour leur soutien. La demande d'adhésion du gouvernement turc à l'Union européenne comprend des données sur le travail des enfants. Le huitième Plan quinquennal porte également sur des questions relatives au travail des enfants, tout comme le programme «L'éducation pour tous» (EFA). Un protocole de coopération a été signé par de nombreux Membres, y compris le ministère du Travail. La Turquie est déterminée à lutter contre le travail des enfants et à l'heure actuelle, sur les neuf programmes de l'IPEC en cours d'exécution, la préparation de programmes assortis de calendriers constitue l'activité la plus importante.
16. Le *représentant gouvernemental de l'Allemagne* a fait remarquer que l'IPEC devrait être, et est effectivement, l'un des programmes de développement contribuant à forger l'opinion publique. Au début des années quatre-vingt-dix, lorsque l'Allemagne a consacré 50 millions de DM et 50 autres millions de DM pour financer le programme, le travail des enfants était, dans de nombreux pays, pratiquement un sujet tabou. Dix ans plus tard, le problème du travail des enfants est largement reconnu comme en témoigne la forte proportion de ratifications. L'action normative et la ratification doivent se compléter par la mise en œuvre. L'Allemagne remercie les nombreux intervenants qui ont été en mesure de lancer des programmes dans de nombreux pays. Il est important que les partenaires sociaux et les gouvernements des pays en développement puissent participer à ces programmes. L'Allemagne se félicite du rôle de facilitateur que joue de plus en plus l'IPEC à cet égard afin de permettre aux gouvernements et aux partenaires sociaux eux-mêmes de s'impliquer davantage. Le gouvernement allemand reste déterminé à soutenir l'IPEC. La délégation allemande a réitéré sa demande pour qu'une évaluation globale du programme IPEC soit entreprise; celle-ci devrait être réalisée par une équipe d'évaluation indépendante, et l'Allemagne souhaiterait y

participer. Le représentant a demandé à savoir comment les évaluations de l'IPEC liées au mécanisme d'allocation de ressources à la coopération technique (TC-RAM) soutiennent le processus de décentralisation et, enfin, pour ce qui est des futurs travaux sur le VIH/SIDA et le travail des enfants, il faudrait rapidement investir les ressources dans des mesures concrètes pour venir en aide au plus grand nombre de personnes touchées.

17. *Le représentant gouvernemental de l'Afrique du Sud* a félicité l'IPEC pour son excellent rapport détaillé qu'il a pu recevoir plus tôt qu'autrefois et a remercié l'IPEC pour son assistance et son soutien. L'Afrique du Sud a été l'un des dix premiers pays à ratifier la convention n° 182 et elle est convaincue que l'objectif d'une ratification universelle n'est maintenant plus très loin. L'OIT a choisi l'Afrique du Sud comme l'un de ses sites pour lancer le récent rapport global. En plus de la convention n° 182, l'Afrique du Sud a également ratifié la convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies et adopté une législation nationale sur l'emploi contre le travail des enfants. Le gouvernement a signé un protocole d'accord avec l'IPEC/OIT. Cependant, la ratification ne suffit pas, et une collaboration intersectorielle dans les domaines de l'éducation, de la justice sociale et du développement avec les organisations d'employeurs et de travailleurs est essentielle. L'Afrique du Sud a créé un groupe intersectoriel sur le travail des enfants à ce sujet. Les problèmes relatifs au travail des enfants devraient être intégrés dans des stratégies d'éradication de la pauvreté et de développement de l'emploi. Des dons destinés aux enfants ont été mis au point avec un objectif de 3 millions d'enfants bénéficiaires d'ici à 2005. L'Afrique du Sud est reconnaissante de l'assistance technique dont elle bénéficie pour la question du travail des enfants et appuie fermement la stratégie visant à abolir le travail des enfants par l'intermédiaire du renforcement des capacités et du mouvement global contre le travail des enfants. Une analyse de la situation des enfants qui travaillent vient d'être achevée et tous les inspecteurs du travail ont pris part à une stratégie d'exécution. Une première condamnation pénale a été prononcée dans le secteur de l'agriculture. Des démarches sont en cours pour mettre au point un cadre global qui comprendra notamment un programme national d'action en consultation avec les parties intéressées. Les parties thématiques ont été accueillies avec satisfaction car elles sont pertinentes et constituent une base importante pour les futures stratégies.
18. *Le représentant gouvernemental de la France* a félicité l'IPEC pour la qualité du rapport et a particulièrement apprécié les thèmes et la description concrète des réalisations locales. Des progrès remarquables ont été accomplis en matière de ratification et de développement des plans d'action aux échelons national et local. Des progrès restent néanmoins nécessaires pour continuer à améliorer l'exécution. Pour cela, il en appelle à la responsabilité de tous les gouvernements et de tous les intervenants. Le fait que 170 millions d'enfants continuent à travailler dans les pires conditions montre combien il reste encore à faire. La France tient à une bonne coordination entre l'IPEC et la stratégie mondiale de l'emploi et a insisté sur les partenariats et la nécessité d'établir des relations avec la Banque mondiale, le PNUD, l'UNICEF et d'autres institutions techniques. L'activité normative est importante tout comme la promotion de la convention n° 138.
19. *Le représentant gouvernemental de l'Inde* a félicité l'IPEC à l'occasion de son dixième anniversaire et pour son excellent rapport. L'Inde fait partie des premiers pays à avoir participé à l'IPEC en 1992. Depuis cette date, environ 5,6 millions de dollars ont été consacrés à 165 activités et, à l'heure actuelle, 11 restent en cours. Un autre projet qui mérite d'être signalé est celui cofinancé par le ministère indien du Travail et le département américain du Travail, d'un montant de 40 millions de dollars, et destiné à lutter contre les travaux dangereux effectués par les enfants. A cette occasion, dans le cadre d'un programme national exécuté dans plus de 100 districts et 13 Etats en Inde, des enfants seront retirés du travail et réintégrés dans un système éducatif formel par l'intermédiaire de stratégies de réduction de la pauvreté. L'Inde est reconnaissante à l'IPEC pour son soutien, mais fait remarquer que les ressources consenties ne représentent qu'un faible pourcentage de l'engagement du gouvernement. Il est regrettable que le financement de soutien de l'IPEC ait diminué avec le temps à mesure que les projets se sont adaptés aux priorités en termes de groupes cibles, zones géographiques, etc. L'enquête du SIMPOC est à un stade avancé des négociations et elle ne devrait pas être orientée par les donateurs. Les futures activités en Asie se concentreront sur la manière dont l'IPEC peut faciliter et coordonner les activités sur le travail des enfants en coordination avec d'autres départements, afin d'intégrer l'IPEC dans les programmes par pays de l'OIT.
20. *Le représentant gouvernemental des Etats-Unis* a félicité l'IPEC à l'occasion de son dixième anniversaire et l'a remercié pour son rapport instructif; il a fait l'éloge de l'action de l'IPEC dans la lutte contre le travail des enfants. Le rapport 2002 de l'IPEC démontre l'expérience considérable acquise et se concentre sur les stratégies et interventions clés pouvant avoir un large impact, comme

par exemple la mise au point des programmes assortis de délais, et les Etats-Unis continueront à soutenir l'IPEC avec plaisir.

21. *Le représentant gouvernemental de l'Indonésie* a fait l'éloge du rapport et remercié les pays donateurs pour leurs généreuses contributions. Le gouvernement indonésien a reconduit son accord avec l'IPEC pour cinq ans afin de renforcer la capacité nationale à abolir le travail des enfants. Le programme assorti d'un délai mené conjointement et qui occupe une part significative de cette action commencera en 2003. Une province s'est fixée pour objectif de devenir une zone libre de travail des enfants et entend abolir tous les travaux des enfants d'ici 2012. Le gouvernement s'engage également à ce que tous les enfants de moins de 18 ans aient la chance d'étudier dans le cadre du programme «L'éducation pour tous». La décentralisation est favorablement accueillie. L'éradication du travail des enfants constitue un problème prioritaire pour lequel il appartient à la communauté internationale de trouver des solutions. Le gouvernement de l'Indonésie fait tout son possible mais une coopération internationale aiderait à stimuler les initiatives nationales, et pour cela une plus grande collaboration avec l'IPEC est nécessaire.
22. *Le représentant gouvernemental du Royaume-Uni* a accueilli avec satisfaction le document tourné vers l'avenir et a souscrit à l'analyse du problème du travail des enfants, tout comme à l'évolution de l'approche stratégique de l'IPEC en direction d'un rôle de facilitation. Le travail des enfants doit être aller de pair avec une atténuation de la pauvreté, une éducation accessible et de qualité et d'autres types de moyens d'existence. Le travail des enfants doit être pris en compte dans les politiques nationales et internationales, ainsi que dans les objectifs de développement pour le Millénaire. Il serait tout à fait justifié de l'intégrer dans l'Agenda pour le travail décent, et l'expérience de l'IPEC peut aider à démontrer comment parvenir à une approche de coopération technique intégrée.
23. *La représentante gouvernementale de l'Egypte* a félicité l'IPEC pour son action visant à abolir le travail des enfants et pour son excellent rapport. Elle a également remercié les donateurs dont le soutien a permis à l'IPEC de mener à bien ses activités. L'IPEC a été invité à poursuivre le processus de décentralisation, et elle a exhorté l'OIT et l'IPEC à poursuivre leurs initiatives dans le domaine du travail des enfants et du travail décent, en coopération avec des organismes tels que l'UNICEF, l'UNESCO et l'OMS. L'Egypte a ratifié la convention n° 138 et la convention n° 182 et s'efforce de parvenir à une mise en œuvre effective par des activités d'éducation, de formation et de protection sociale, législatives et de réduction de la pauvreté.
24. *Le représentant gouvernemental de l'Italie* a félicité l'IPEC pour son excellent rapport qui révèle sa vision stratégique et qui présente des données très intéressantes, en qualité comme en quantité. L'intégration des questions de genre dans le programme, la décentralisation et le renforcement des capacités nationales en vue de mettre sur pied des programmes assortis de délais sont aussi notés avec satisfaction. Le ralentissement du taux de ratification de la convention n° 138 est un motif de préoccupation car cela ne permet pas de lutter ne serait-ce que contre les pires formes de travail des enfants. L'évolution vers une approche facilitative est encourageante, et tout effort visant à lutter efficacement contre le travail des enfants doit s'inscrire dans les campagnes nationales de sensibilisation, en particulier par l'intermédiaire de programmes d'éducation de base. L'Italie a montré son attachement à cette approche à travers l'initiative SCREAM. L'Italie est également heureuse d'avoir été associée aux activités syndicales au Népal, qui ont donné des résultats très satisfaisants.
25. *Le représentant gouvernemental du Brésil* a remercié l'IPEC pour son rapport d'activité détaillé et pour les réalisations obtenues au cours des dix dernières années. Un indicateur clé du succès est l'augmentation des contributions à l'IPEC. Le Brésil souhaite vivement poursuivre sa coopération avec l'IPEC et des négociations sont en cours pour reconduire le protocole d'accord. Pour ce qui est du financement, la contribution de l'IPEC reste limitée comparée aux allocations internes, mais demeure essentielle. Le Brésil apprécierait grandement que l'Allemagne continue à financer son programme national, et il remercie les gouvernements de l'Allemagne et des Etats-Unis pour leurs contributions.
26. *La représentante gouvernementale des Pays-Bas* a félicité l'IPEC pour son excellent rapport, les efforts continus du personnel et de la direction, et à l'occasion de son dixième anniversaire, mais, comme le démontre clairement le rapport global, beaucoup reste encore à faire. L'accès à une éducation de qualité et des revenus suffisants pour les parents sont des conditions déterminantes, en plus du retrait des enfants du travail et de leur réintégration. L'accent mis sur la coopération avec les partenaires sociaux est certes une bonne chose, mais l'oratrice encourage à une plus grande coopération avec SAFEWORK. L'accent mis sur les questions de genre constitue une mesure

positive. Autre mesure positive – le lien établi entre le travail des enfants et l'Agenda pour le travail décent. Ce lien reconnaît aussi l'importance des autres normes fondamentales du travail. Il est encourageant de voir la priorité grandissante accordée au VIH/SIDA, et la représentante a insisté sur l'importance d'une collaboration avec d'autres organismes et ONG à cet égard. Les objectifs de développement pour le Millénaire et le lien avec le travail des enfants sont importants, et l'IPEC doit être partie prenante à ces opérations. L'initiative de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sur le trafic des êtres humains présente un très grand intérêt, et l'IPEC joue un rôle clé à cet égard. La représentante a invité l'IPEC à envisager d'organiser une réunion d'une journée pour élargir les possibilités de discussion.

27. *Le représentant gouvernemental du Canada* a remercié l'IPEC pour son rapport détaillé. L'OIT, à travers l'IPEC, a joué un rôle actif dans la sensibilisation aux questions du travail des enfants par ses activités de collecte d'informations et de recherche. L'IPEC a identifié et diffusé des bonnes pratiques à cet égard. Des partenariats ont été renforcés avec les intervenants, tout comme avec d'autres partenaires sociaux, et la structure tripartite de l'OIT a joué un rôle important à cet égard. Il importe que l'IPEC continue à suivre cette voie. Le Canada souhaite travailler avec les pays qui ont formulé des engagements concrets par l'intermédiaire de programmes assortis de délais, par le renforcement des capacités et par l'octroi d'une assistance juridique. Le succès de cette approche dépendra de la capacité des programmes à s'adapter aux besoins des pays bénéficiaires. Le Canada souhaite vivement poursuivre sa collaboration avec l'IPEC.
28. *Le représentant gouvernemental de Madagascar* a remercié l'IPEC pour son soutien depuis 1998. Les enquêtes sur les pires formes de travail des enfants, et en particulier sur leur exploitation sexuelle, se sont révélées extrêmement utiles. Madagascar est résolue à éliminer le travail des enfants comme elle l'a démontré en ratifiant les conventions n^{os} 138 et 182.
29. *Le représentant gouvernemental de la Norvège* a félicité l'IPEC pour son excellent rapport, et en particulier pour ses points thématiques. L'évolution vers une approche de facilitation est un fait bienvenu car cela contribuera à renforcer l'appropriation des programmes par les pays. Les travaux de l'IPEC avec les partenaires sociaux ont montré les avantages à travailler ensemble. Le rapport ne mentionne nulle part le projet conjoint IPEC/UNICEF/Banque mondiale. Ce projet, financé par la Norvège, la Suède et la Finlande, a donné des résultats importants. Il aurait dû être mentionné à l'intention des membres qui n'ont pas eu connaissance du programme.
30. *Le représentant gouvernemental de l'UNICEF* a félicité l'IPEC pour sa vision stratégique comme en atteste le rapport. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants a souligné la forte interconnexion de «L'éducation pour tous». Cette approche correspond à celle de l'UNICEF qui se concentre sur l'élimination du travail des enfants dans le cadre de la protection de l'enfance. Les bureaux nationaux de l'UNICEF sont tenus de faire rapport sur leurs activités visant à encourager la ratification ou la mise en œuvre de la convention n^o 182. L'UNICEF se félicite de la perspective de travailler avec l'IPEC dans des domaines tels que le VIH/SIDA, les activités de trafic et d'autres secteurs.
31. *Le représentant des employeurs de l'Inde*, M. I.P. Anand, a félicité l'IPEC d'avoir inclus le travail des enfants dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté, car il ne sert à rien de retirer les enfants du travail si des solutions de rechange n'ont pas été prévues pour leur intégration sociale, en particulier en ce qui concerne l'éducation. Il est essentiel d'établir des partenariats aux échelons national et international car le problème ne se résoudra pas de lui-même. L'éducation et la formation professionnelle sont des éléments déterminants de l'intégration dans le monde du travail.
32. *Le représentant des partenariats sociaux italiens* a pris note des progrès accomplis, mais comme le montre le rapport global beaucoup reste encore à faire. La distance entre la ratification et la mise en œuvre ne s'est pas raccourcie, et ceci est déjà un défi pour l'OIT. Le renforcement de la coopération entre l'IPEC et d'autres secteurs de l'OIT est accueilli avec satisfaction. L'approche des programmes assortis de délais va dans le bon sens. Le travail des enfants doit être considéré comme un problème affectant le développement économique des pays. Les questions de l'éducation, de l'emploi et de la création d'emplois sont déterminantes. La promotion des normes fondamentales du travail devrait également être une priorité. L'Initiative des partenariats sociaux italiens (IPSI) a reconnu le rôle de la société civile, mais les travaux avec les partenaires sociaux devraient être renforcés. Une collaboration avec ACTRAV et ACT/EMP à Genève et sur le terrain dès le stade de la planification serait utile à l'IPEC: l'expression «tripartite-plus» demande une clarification. Un soutien du secteur privé est concevable mais une approche tripartite devrait être la condition de tout accord. L'OIT ne devrait pas permettre aux donateurs d'utiliser l'IPEC pour leurs propres

programmes. En ce qui concerne les aspects financiers, le représentant souhaiterait que l'on revienne les frais généraux à la baisse et que l'on augmente le taux d'exécution. A la réunion du comité directeur de 2001, on a constaté qu'au Pakistan des problèmes liés à l'absence de liberté syndicale ont perturbé la mise en œuvre de certains programmes. Les missions de l'IPEC ont mis en lumière plusieurs problèmes qui demandent encore une solution. Le représentant a exprimé le vœu de l'IPSI de poursuivre sa coopération avec l'IPEC.

33. Le *représentant gouvernemental du Japon* a félicité l'IPEC pour son excellent rapport. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, l'engagement envers le travail des enfants est très fort. Un séminaire régional conjoint Japon/Corée organisé à Chiang Mai sur l'élimination du travail domestique des enfants s'est tenu en 2002. Il s'agit là d'un bon exemple de la manière dont les activités régionales peuvent avoir un impact, et des activités similaires devraient être encouragées à l'avenir.
34. Le *porte-parole des employeurs* a remercié l'ensemble des donateurs pour leur coopération mais a demandé que toutes les activités relatives au travail des enfants reflètent les priorités nationales. Par ailleurs, une coopération avec les partenaires sociaux est essentielle comme l'a montré le succès des activités financées par la Norvège et exécutées conjointement par l'IPEC et ACT/EMP. L'orateur a également demandé si l'IPEC rendait suffisamment compte des problèmes rencontrés.
35. Le *représentant gouvernemental de l'Espagne* a remercié l'IPEC pour avoir produit un excellent rapport dans lequel on peut constater les progrès considérables accomplis dans la recherche de solutions visant à éradiquer le travail des enfants dans le monde entier. L'Espagne a le plaisir de collaborer avec l'IPEC depuis 1995, par l'intermédiaire du gouvernement central et d'autres institutions présentes dans le pays. L'Espagne a l'intention de maintenir son soutien à une seconde étape de ce programme en Amérique latine en vue de consolider les efforts et de poursuivre la coopération dans le cadre de ces activités remarquables.
36. *M. Tapiola* a remercié tous les orateurs pour leurs aimables paroles concernant le rapport qui s'est efforcé de refléter les souhaits des participants. Il a reconnu que le rapport ne pouvait pas aborder tous les problèmes spécifiques, mais a insisté sur le fait qu'il cherchait à être aussi fidèle que possible. A cet égard, les sections thématiques pourraient être considérées comme des priorités pour l'avenir. Sur la question des ratifications, M. Tapiola a reconnu qu'à mesure que les pays seront plus nombreux à ratifier les conventions il sera plus facile d'obtenir la ratification des pays restants. Le ralentissement du taux de ratification sert à nous rappeler qu'il convient de se garder de toute complaisance. La ratification est certes un objectif important, mais se pose immédiatement le problème de la mise en œuvre, et c'est alors que la campagne de ratification doit se transformer en une campagne d'exécution. S'agissant de l'intégration de la question du travail des enfants dans le programme d'ensemble de l'OIT, les estimations de l'IPEC contenues dans le rapport global révèlent que l'incidence des pires formes de travail des enfants est bien supérieure à ce que l'on pouvait imaginer. Pour se donner les moyens de relever le défi, l'IPEC a renforcé sa coopération à l'échelon interne avec d'autres départements du BIT. L'orateur a cité à titre d'exemple le partenariat conclu entre l'IPEC et SAFEWORK pour lutter contre le problème des enfants occupés à des tâches dangereuses. M. Tapiola a reconnu qu'il fallait effectivement parler «d'économie informelle» et a confirmé que les corrections nécessaires seraient apportées dans la version finale du rapport d'activités à paraître en février 2003. S'agissant de l'accent mis sur les pires formes de travail des enfants, M. Tapiola a appelé l'attention sur l'effet d'entraînement de la convention n° 182 qui a pour conséquence de sensibiliser le public aux problèmes du travail des enfants en précisant que cela avait un impact significatif sur l'augmentation du taux de ratification de la convention n° 138. Il a confirmé que l'IPEC continuerait à élargir son champ de vision au moment d'établir sa stratégie. Pour ce qui est de la décentralisation, il a affirmé que cinq spécialistes du travail des enfants seraient en poste en 2003. La procédure a malheureusement pris beaucoup plus de temps que prévu. En réponse à la question du représentant de l'Allemagne, il a confirmé que l'OIT envisage d'évaluer l'IPEC dans son ensemble dans le cadre des séries d'évaluation des programmes focaux de l'OIT. Ces évaluations sont gérées par le Bureau de programmation et de gestion (PROGRAM) et non pas par une unité d'évaluation de l'OIT/IPEC.
37. *M. Röselaers* a également remercié tous les participants pour leur soutien et leurs encouragements. Il les a invités à lui faire part de leurs préoccupations particulières. Il a rappelé que l'IPEC considère les problèmes comme des défis, le principal étant le décalage entre la charge de travail et les effectifs. Autre défi auquel l'IPEC doit faire face – les réponses aux demandes d'amélioration de la qualité adressées à la fois par les donateurs et les pays bénéficiaires. La révision des techniques de conception, de contrôle et d'évaluation constitue un bon exemple d'activité à laquelle l'IPEC a

consacré beaucoup de temps et d'énergie et qui a été un succès du point de vue de l'amélioration de la qualité et de la transparence des programmes. L'IPEC souhaiterait faire beaucoup plus dans le cadre des activités de développement mais dispose d'un budget limité; ceci l'empêche d'aller de l'avant et de progresser dans le domaine du développement technique et dans la campagne mondiale contre le travail des enfants. Une conséquence de la limitation des ressources est que l'OCDE a utilisé les bases de données et les matériels de l'IPEC et réalisé sa propre analyse sur le travail des enfants et le développement économique, car l'IPEC n'était pas en mesure de le faire. M. Roselaers a signalé que l'OCDE était en train de remédier à certaines déficiences dans son rapport. Le soutien de l'OIT à l'IPEC est sans faille. M. Röselaers a indiqué que les travaux sur le travail des enfants et l'éducation et les organisations d'enseignants pourraient être un thème pour l'année prochaine et que l'enquête coût/bénéfice pourrait également faire partie de la section thématique. Le comité directeur de 2003 pourrait se tenir durant une journée complète, mais cette décision appartient aux membres. En ce qui concerne les travaux de l'IPEC sur le travail des enfants et l'éducation, l'IPEC a mis en valeur le lien entre la campagne mondiale contre le travail des enfants et «L'éducation pour tous», par l'intermédiaire d'un certain nombre de forums parmi lesquels la session extraordinaire de l'assemblée générale consacrée aux enfants, le G8, l'UNESCO et le groupe de travail sur l'éducation pour tous. Ceci a été fait essentiellement avec l'UNICEF, mais également avec la Banque mondiale et l'UNESCO, et l'IPEC souhaiterait faire davantage avec les trois organismes. Le lien entre les évaluations de l'IPEC et le mécanisme d'allocation de ressources à la coopération technique (TCRAM) est que les évaluations de l'IPEC visent à améliorer les résultats du programme, ce qui constitue un élément clé du TCRAM.

38. *M^{me} Ouédraogo, directrice des activités d'élaboration des politiques et de sensibilisation*, a remercié les participants pour leurs contributions en précisant que les commentaires faits au comité directeur sont un important baromètre de la pertinence des actions de l'IPEC. La mise en œuvre est certes un objectif important, mais une ratification universelle à la fois des conventions n^{os} 138 et 182 reste un objectif essentiel. M^{me} Ouédraogo a déclaré que, selon les informations disponibles, une trentaine de ratifications de la convention n^o 182 étaient encore nécessaires d'ici la fin de 2003 pour parvenir à une ratification universelle. Pour cela, il faudra mettre au point des campagnes sur mesure répondant aux spécificités des différents pays. L'IPEC œuvre actuellement avec ACTRAV, ACT/EMP, l'UNICEF et de nombreux autres partenaires à la mise au point de ces campagnes nationales et régionales. La création de la Journée mondiale de lutte contre le travail des enfants constitue une bonne occasion pour donner une impulsion à la campagne en faveur d'une ratification universelle. De nouveaux partenariats ont été identifiés, par exemple avec l'UNESCO et l'Internationale de l'éducation. Dans le but d'accélérer le processus de renforcement des capacités pour la collecte, l'analyse et l'utilisation des données à des fins d'action et de planification, le SIMPOC élabore actuellement des directives et des modules de formation. Le premier ouvrage, un «Guide pratique sur le traitement des données et le stockage des fichiers électroniques concernant une enquête sur le travail des enfants» est déjà disponible en anglais, en français et en espagnol. Répondant à l'intervention du représentant des travailleurs, M^{me} Ouédraogo a fait remarquer qu'une étude thématique sur l'éducation et le travail des enfants réalisée dans le cadre de l'étude globale coût/bénéfice est sur le point d'être achevée. Répondant au représentant du gouvernement de l'Allemagne, elle a fait remarquer que l'IPEC possédait peu d'informations sur les rapports entre le VIH/SIDA et le travail des enfants avant l'étude. Des efforts sont maintenant systématiquement déployés pour faire un usage concret des données recueillies. C'est là une caractéristique essentielle des travaux de l'IPEC en ce sens qu'ils alimentent l'action et inversement.
39. *M. Thijs, directeur des opérations pour l'IPEC*, a remercié les participants et l'OIT pour leur confiance et a insisté sur le fait qu'il s'efforcera de poursuivre et de consolider les excellents travaux de son prédécesseur, M. Gek-Boo Ng. Pour ce qui est de l'action directe, l'IPEC a accumulé une expérience et un savoir technique considérables. L'intervention dans l'exécution directe des projets a été une caractéristique du programme IPEC et, même si l'action directe se poursuivra, la stratégie de l'IPEC doit évoluer vers des activités permettant de faciliter l'action, pour faire en sorte que cette expérience apparaisse dans les politiques de développement des Etats Membres et que l'impact puisse être évalué. L'IPEC reste attaché au concept de programmes assortis de délais, mais l'orateur a insisté sur le fait que les futurs programmes de ce type ne peuvent pas disposer et n'ont pas besoin d'un financement de la même ampleur. Des points focaux thématiques ont été mis en place depuis un an dans le cadre des activités de l'IPEC consacrées au domaine essentiel du soutien au travail des enfants et ils continueront de permettre à l'IPEC d'assurer l'assistance technique nécessaire. Sur la question soulevée à propos des bénéficiaires, l'IPEC est certain d'atteindre au moins 500 000 bénéficiaires par l'intermédiaire de l'action directe mais doit encore trouver des méthodes permettant de mesurer l'impact du renforcement des capacités et des initiatives de

sensibilisation qui font partie intégrante de la stratégie de l'IPEC. Le processus de décentralisation se poursuivra, mais M. Thijs a insisté sur le fait que les résultats seraient limités et il compte sur le soutien continu des donateurs pour parvenir aux objectifs de l'IPEC.

40. Le représentant des travailleurs a remercié l'IPEC pour les réponses, en insistant sur l'importance d'établir des partenariats avec ACTRAV et ACT/EMP, car la mise en œuvre des programmes contre le travail des enfants nécessite un maximum de ressources humaines.
41. Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, M. Tapiola a remercié une nouvelle fois l'ensemble des participants et a signalé que la réunion sur la coopération technique du Conseil d'administration constituerait une nouvelle occasion de discuter des problèmes relatifs au travail des enfants.